

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

Tribunal d'Etat

Sommaire

Décret portant nomination au Tribunal d'Etat.

PORTO-NOVO, le 7 JUIN 1960

D E C R E T



N° 140 / PCM / Tr. Etat.

LE PREMIER MINISTRE,

VU l'Article 47 de la Constitution ;

VU la Loi n° 60/1 du 14 Mars 1960 réorganisant le Tribunal d'Etat ;

VU la Loi n° 59-16 du 9 Juillet 1959 relative à la nomination aux emplois supérieurs de la République ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Mr. Pierre DAVIN, Directeur du Service de la Législation du Ministère de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique est nommé membre titulaire de la Section du Contentieux du Tribunal d'Etat.

ARTICLE 2. - Mr. Pierre DAVIN est nommé Président de la Section du Contentieux du Tribunal d'Etat.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
C.G.C.M.	4
J.P.	1
C.F.	1
Haussaire	3
MAC	3
M.J.L.F.P.	5
Tribunal d'Etat	5
Trésor	1
Ministre	14
J.O.R.D.	1
Intéressé	1

Pour le Premier Ministre absent,
Le Vice-Premier Ministre

OKE ASSOGBA.